

# RÉFLEXIONS SUR LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE PUBLIÉ : LE CAS DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE À BANQ

**Michèle LEFEBVRE**

Bibliothécaire et rédactrice en chef d'À rayons ouverts,  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)  
mlefebvre@banq.qc.ca

RÉSUMÉ | ABSTRACT

Les bibliothécaires chargés de rendre accessible et de valoriser le patrimoine documentaire publié font face à de nombreux enjeux. Parmi ceux-ci, on peut signaler le manque de formation et de publications sur le sujet, la relative indifférence du public et des décideurs devant ce patrimoine plutôt méconnu, la nécessité de concilier les missions de conservation et de diffusion de ces collections, l'avènement du numérique qui dématérialise le patrimoine et le multiplie, et enfin les exigences particulières du travail de médiation, en perpétuelle évolution et requérant un savoir-faire à la fois spécialisé et polymorphe. Pour réfléchir à ces enjeux, l'auteur se penchera plus particulièrement sur le cas des collections de la Bibliothèque nationale conservées au sein de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

*Librarians responsible for making published documentary heritage accessible and promoting it face several challenges. These include the lack of training and publications on the subject, the relative indifference of the public and decision-makers towards this little-known heritage, the need to reconcile the objectives of preserving and disseminating these collections, the advent of digital technology which dematerializes heritage and multiplies it, and finally the particular requirements of the task of mediation, in perpetual evolution and requiring skills that are both specialized and polymorphous. To address these issues, the author will focus on the case of the Bibliothèque nationale's collections held by the Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).*

**Q**uels sont les défis auxquels font face les bibliothécaires chargés de valoriser le patrimoine documentaire publié<sup>1</sup> au Québec ? Et qu'est-ce que ce terme recouvre exactement ? Au-delà des restrictions d'accès induites par les exigences liées à sa préservation pour les générations futures, au-delà aussi des barrières psychologiques engendrées par une perception élitiste du patrimoine documentaire, considéré comme réservé aux seuls chercheurs, par

quelles actions concrètes peut-on faire découvrir ce patrimoine au plus grand nombre ? Quelles sont les compétences attendues des bibliothécaires à titre de médiateurs des collections patrimoniales publiées ? Est-ce que la disponibilité de reproductions numériques de ces documents entraînera la fin de l'accès aux documents physiques ou un désintérêt pour ce support ?

Sans prétendre vouloir résoudre ces questions complexes, cet article abordera certains enjeux sur ce sujet en examinant plus particulièrement le cas des collections de la Bibliothèque nationale à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

## Définir le patrimoine documentaire

Depuis quelques décennies, les patrimoines bâti, archéologique, naturel et, plus récemment, immatériel suscitent l'intérêt du grand public, de plus en plus sensibilisé à l'importance de conserver les traces de son passé pour mieux comprendre le présent et pour améliorer son milieu

1. Dans cet article, l'auteur désigne par « patrimoine documentaire publié » l'ensemble des documents qui sont destinés à être reproduits/publiés en plusieurs exemplaires pour en permettre la diffusion, dans un dessein commercial ou non. En plus des livres, des revues, des journaux et des autres types de documents imprimés comme les affiches et les partitions musicales, cela inclut les enregistrements sonores et audiovisuels. Les Français utilisent l'expression « patrimoine écrit », qui a le désavantage d'exclure les documents sonores et visuels. En anglais, on emploie notamment « *heritage collections* » et « *documentary heritage* ». Le patrimoine documentaire publié constitue un sous-ensemble du patrimoine documentaire, qui comprend également les documents d'archives tels les registres gouvernementaux, les manuscrits, la correspondance et les photos.

de vie. Les associations de protection du patrimoine, qui interviennent régulièrement dans l'espace public, ont contribué à cet intérêt grandissant et ont poussé les États à légiférer. Au Québec comme ailleurs dans le monde, les gouvernements cherchent à renforcer les mécanismes de préservation du patrimoine et étendent leur champ d'action dans ce domaine. L'UNESCO, précurseur en 1972 avec sa Convention du patrimoine mondial visant à protéger les biens patrimoniaux exceptionnels de tous les pays, est devenue cheffe de file sur le plan international.

Première province au Canada à mettre en place une législation pour préserver son patrimoine, le Québec adopte dès 1922 la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique*. La *Loi sur les biens culturels* de 1972 élargit la définition du patrimoine et introduit de nouveaux leviers d'action pour sa protection. Depuis 2011, la *Loi sur le patrimoine culturel* intègre la notion de « patrimoine immatériel » (Gouvernement du Québec, 2023). Au moment de la révision de la loi québécoise, BANQ soumet d'ailleurs un mémoire dans l'espoir que le patrimoine documentaire obtienne un statut particulier, arguant qu'il « est intimement lié à tous les autres patrimoines puisqu'il les documente, les situe dans un contexte, les authentifie » (BANQ, 2008b, 1).

Mais force est de constater qu'on se préoccupe un peu moins du patrimoine documentaire (Bernier, 2001; Foucher, 2018). Bien que l'UNESCO ait mis sur pied dès 1995 son programme Mémoire du monde dans le but de lister les biens du patrimoine documentaire emblématiques de chaque pays, ce n'est qu'en 2015 qu'elle adopte des recommandations pour engager ses États membres à préserver et à rendre accessible leur patrimoine documentaire, 12 ans après avoir signé sa convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Son préambule énonce cependant, de manière très claire, le rôle inestimable que joue le patrimoine documentaire dans la société :

Considérant que les documents établis et conservés au fil du temps, sous toutes leurs formes analogiques et numériques dans l'espace et dans le temps, constituent le principal moyen de création et d'expression des connaissances, ayant un impact sur tous les domaines de la civilisation humaine et son évolution future,

Considérant également que le patrimoine documentaire retrace le cours de la pensée et de l'histoire humaines, ainsi que l'évolution des langues, des cultures, des peuples et de la compréhension du monde,

Soulignant l'importance du patrimoine documentaire pour favoriser le partage des connaissances pour une compréhension et un dialogue renforcés, afin de promouvoir la paix et le respect de la liberté, de la démocratie, des droits de l'homme et de la dignité humaine,

Notant que l'évolution du patrimoine documentaire rend possibles l'éducation interculturelle et l'épanouissement personnel, ainsi que le progrès scientifique et technologique, et représente une source cruciale de développement,

Considérant dans le même temps que la conservation et l'accessibilité à long terme du patrimoine documentaire sont des conditions préalables à l'exercice des droits fondamentaux que constituent la liberté d'opinion, la liberté d'expression et la liberté d'information [...]. (UNESCO, 2016).

Les prises de position en faveur du patrimoine documentaire contrastent parfois avec la timidité des actions adoptées pour le protéger, entre autres en Amérique du Nord. Néanmoins, en mai 2023, le registre international Mémoire du monde de l'UNESCO, consacré au patrimoine documentaire, comprenait 494 inscriptions, dont neuf corpus canadiens. Des programmes nationaux déployés sous l'égide de l'UNESCO ont également vu le jour dans certains pays; le registre de la Mémoire du monde du Canada a déjà classé 31 corpus. Onze d'entre eux sont détenus par des institutions québécoises, dont trois par BANQ. Quant à lui, le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, géré par le gouvernement québécois, comporte une dizaine de corpus de documents patrimoniaux sur un total de 140 000 biens patrimoniaux inventoriés sur son site web.

Mais d'abord, qu'entend-on précisément par patrimoine documentaire publié? La définition du terme ne fait pas consensus et a évolué significativement au fil du temps (Oddos, 1997; Bogui, 2008; Henryot, 2019). On a longtemps accolé les mots « ancien », « rare » ou « précieux » au patrimoine documentaire, limitant son acception aux documents déjà vieux et exceptionnels par leur histoire, leur provenance, leur contenu ou même leur contenant<sup>2</sup>. Cette définition, restrictive, ne permet pas de mettre en place les mécanismes nécessaires à la protection du patrimoine de demain, comme l'explique Dominique Coq :

Une vision du patrimoine qui s'articule de manière préférentielle, voire exclusive, sur les fonds anciens conduit à sous-estimer l'intérêt patrimonial à venir des autres collections, notamment contemporaines, alors qu'il est indispensable d'admettre que leur transmission, conjointement aux traces que nous ont laissées les époques antérieures, présente le même degré de nécessité (Coq, 2012, 29).

Les documents considérés comme précieux aujourd'hui pouvaient en effet paraître insignifiants aux bibliothécaires d'hier. Dans cette optique, comment définir le patrimoine documentaire pour s'assurer de préserver à long terme ce

2. Une riche reliure d'art par exemple.

qui mérite de l'être? Pour y arriver, il faut cesser de s'intéresser uniquement à la valeur *actuelle* d'un document, mais plutôt réfléchir à sa valeur *possible* dans l'avenir puisque «l'importance [du] patrimoine peut n'apparaître clairement qu'au fil du temps» (UNESCO, 2016, 8). Le dépôt légal, qui force les éditeurs d'un pays donné à déposer auprès d'une institution, généralement une bibliothèque nationale, un ou plusieurs exemplaires de toutes ses parutions, constitue l'obligation la plus courante pour parvenir à constituer le patrimoine documentaire publié de demain. En n'établissant aucune hiérarchie entre les documents, mais en les considérant plutôt dans leur dynamique d'ensemble, le dépôt légal permet de protéger des documents qui dans l'immédiat ne semblent pas détenir de valeur d'un point de vue patrimonial. Chaque document conservé possède le potentiel de devenir un jour rare, recherché, ou encore le témoin inestimable d'une histoire particulière. Mais même dans le cas contraire, *l'ensemble* des documents préservés par une institution acquiert au fil du temps une dimension patrimoniale en tant que regroupement intellectuel (Mouren, 2007, 26).

Cet ensemble, témoin d'une époque et fragment d'une culture, constitue le matériau d'une mémoire collective en élaboration. Chaque document devient donc précieux, car il se trouve au sein d'un tout signifiant. Les documents entre eux se complètent, se font écho ou se contredisent, traçant un portrait riche et contrasté d'une société à un moment donné. Ainsi, «le patrimoine documentaire est l'ensemble des biens documentaires transmis à la communauté au fil des générations qui constituent un héritage commun et cimentent l'identité d'une nation» (BAnQ, 2008b, 1). La valeur patrimoniale des collections des bibliothèques nationales réside donc davantage dans le fait que ces dernières détiennent la presque totalité de ce qui a été publié dans leur pays que dans l'intérêt qu'éveille chaque document pris individuellement, bien que certains d'entre eux puissent être considérés comme des «trésors» compte tenu de leur rareté, de leur ancienneté, de leur contenu, de leur provenance ou de leurs qualités esthétiques, par exemple.

Cette vision du patrimoine, qui intègre tous les documents anciens comme contemporains sans s'intéresser à la notion de valeur individuelle, peut paraître contre-intuitive dans notre société plutôt comptable, assez peu orientée vers une appréciation collective des êtres et des choses. C'est souvent la rareté ou la richesse d'un objet qui nous semble garante de son importance, de sa validité en tant que candidat à la préservation. Au sein même du patrimoine documentaire, et peut-être en partie pour cette raison, les documents d'archives semblent inviter davantage au respect que les documents publiés. Seule une minorité des premiers obtiennent le statut d'archive historique à préserver indéfiniment, et cela sur la base d'un calendrier de conservation aux critères bien définis. De plus, les documents d'archives

tels que les manuscrits d'écrivains, les lettres et les registres de l'état civil, par exemple, n'existent souvent qu'en un ou deux exemplaires et peuvent paraître à ce titre plus précieux que les documents publiés.

Car contrairement à la majorité des biens regardés comme patrimoniaux, y compris les documents d'archives, les documents publiés se comptent en dizaines, en centaines ou en milliers d'exemplaires, du moins au cours des années qui suivent leur parution. Cet objet familier, «ordinaire» pour certains, facile à trouver, ne semble pas jouir des mêmes égards, aux yeux du public, qu'une œuvre d'art unique, par exemple, ou qu'un bâtiment ancien. En outre, le document publié ne possède pas — en général — le même attrait esthétique que d'autres objets patrimoniaux, qui se prêtent plus facilement à l'admiration visuelle et font davantage appel aux sens et à l'émotion (Oddos, 1997; Foucher, 2018; Henryot, 2019). Pourtant, il est essentiel d'investir pour assurer sa conservation et sa diffusion.

Il reste que la rareté d'un document augmente nécessairement avec le temps, puisque la vaste majorité des bibliothèques et des collectionneurs privés n'ont pas pour mission de les conserver pour les générations futures<sup>3</sup>. La plupart des exemplaires d'un titre finissent donc par être détruits. Il arrive aussi qu'un exemplaire gagne un statut particulier du fait de ses caractéristiques distinctes. La Bible en soi n'est pas considérée comme un ouvrage rare, mais lorsqu'un exemplaire a appartenu à une personnalité connue et qu'il a été annoté de sa main, celui-ci prend une dimension affective et historique nouvelle.

De nombreux pays se sont dotés de bibliothèques nationales pour rassembler l'ensemble de leur patrimoine documentaire publié, y compris tous les documents de leur nation, récents ou anciens, sans porter de jugement sur leur valeur individuelle au moment de leur acquisition. Cette nouvelle réalité a naturellement amené les professionnels à élargir leur définition du patrimoine documentaire. On pourrait donc dire avec Bernard Huchet qu'est «constitutif de son patrimoine tout document, quels qu'en soient l'âge, la nature et le support, que les missions de l'établissement l'amènent à conserver sans limitation de durée» (Huchet, 2010, 180).

Ces observations sur l'évolution de la définition du patrimoine documentaire ne doivent pas masquer la rareté des écrits sur le sujet. Il existe en effet peu de textes qui se donnent pour objectif de réfléchir aux collections

3. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui alors que les bibliothèques de recherche achètent de moins en moins de documents physiques. Elles obtiennent de plus en plus des accès à des documents en format numérique grâce à des bases de données, et uniquement pendant la durée de leur abonnement. Ne possédant pas d'exemplaire physique d'une partie des documents publiés, elles ne peuvent les transmettre aux générations à venir.

patrimoniales en bibliothèque, particulièrement en Amérique du Nord<sup>4</sup> où, l'histoire *écrite* étant relativement jeune, la quantité et l'ancienneté des documents patrimoniaux sont moindres, donc attirent moins l'attention qu'en Europe. Les quelques publications nord-américaines disponibles sur le patrimoine documentaire dressent des portraits d'institutions patrimoniales ou présentent des « trésors » et les lieux de leur conservation plutôt que d'aborder la question sur le plan de la pratique et de la réflexion professionnelles. Il est donc relativement difficile de s'appuyer sur les sources écrites québécoises et nord-américaines pour enrichir le questionnement sur le sujet. Les sources françaises sont un peu plus abondantes. Bien que les principes généraux et la majorité des défis qu'elles abordent soient communs à toutes les collections patrimoniales, elles réfèrent parfois à un contexte différent du nôtre, particulièrement en ce qui concerne la structure administrative entourant ce patrimoine, présent dans un plus large éventail d'institutions françaises, et l'histoire de la constitution de ces collections. Les informations et les réflexions qui suivent se fondent donc aussi en partie sur la longue pratique de l'autrice à titre de bibliothécaire au sein des collections de la Bibliothèque nationale à BANQ.

Il semble pertinent de souligner également ici le déficit de formation professionnelle sur la question des collections patrimoniales publiées, déficit régulièrement mentionné par des bibliothécaires comme un frein à leur valorisation auprès du grand public (Mouren, 2007 ; Richard, 2013 ; Henryot, 2019 ; Bartoli, 2022). Des praticiens français espèrent qu'un jour, à défaut de formation adéquate, un réseautage entre les institutions patrimoniales puisse faciliter le partage d'expertise, notamment sur les pratiques de médiation des documents patrimoniaux (Bartoli, 2022). Bien que les bibliothécaires patrimoniaux soient peu nombreux au Québec — ou peut-être parce qu'ils sont peu nombreux, leur isolement constituant une difficulté supplémentaire à surmonter —, c'est une avenue que l'on pourrait aussi envisager d'emprunter ici.

Mais il ne suffit pas de dire que le milieu documentaire s'intéresse peu à son patrimoine, il faut ajouter qu'il se préoccupe en général un peu moins des collections qu'auparavant. Bien sûr, les publications professionnelles abordent la bibliothèque comme un lieu d'accès à des collections, ces dernières englobant désormais la musique, les films, les jeux vidéo et des nouveaux venus comme les outils, le matériel de camping et les semences, pour ne donner que quelques exemples. Cependant les bibliothèques sont devenues avant tout un terrain de rencontre, d'apprentissage, de découverte, de création (notamment par la voie des

Fab Lab) et même de vie communautaire. La bibliothèque d'aujourd'hui offre des espaces et des services dont les collections ne constituent qu'un élément parmi d'autres (Société royale du Canada, 2014 ; Belén Dionne, Kroft et Grimard, 2024). Entre 2009 et 2020, le *Bulletin des bibliothèques de France* a consacré moins du quart de ses articles aux collections et aux politiques documentaires contre près des deux tiers aux services et à la médiation offerts en bibliothèque (Henryot, 2021).

Cependant, si cette vision colle parfaitement aux mandats des bibliothèques municipales, les activités des bibliothèques nationales doivent nécessairement demeurer axées sur leurs collections patrimoniales puisque celles-ci sont au cœur même de la mission de ces institutions, responsables légalement de leur acquisition, de leur conservation et de leur diffusion. À BANQ, par exemple, les collections de la Bibliothèque nationale doivent être pérennes et actuelles, à la fois préservées pour les générations futures et accessibles à tous dès aujourd'hui.

## Raconter une bibliothèque nationale

Petite communauté francophone noyée dans une mer nord-américaine anglo-saxonne, le Québec sent le besoin, en pleine Révolution tranquille, de rassembler, de préserver et de mettre en valeur son patrimoine documentaire publié. Le 12 août 1967, l'Assemblée législative du Québec adopte une loi visant la création de la Bibliothèque nationale du Québec, qui naît le 1<sup>er</sup> janvier suivant. Cette loi prévoit entre autres qu'à partir de 1968, tous les éditeurs québécois sont tenus de déposer auprès de la nouvelle institution deux exemplaires — à quelques exceptions près — de chacune de leurs parutions. L'institution acquiert en outre toutes les nouvelles œuvres connues traitant du Québec ou publiées à l'étranger par un auteur québécois.

Le premier Règlement sur le dépôt légal, en 1968, s'applique aux livres, brochures, publications gouvernementales, livres d'artistes, journaux, revues et partitions musicales. En 1982 s'ajoutent les cartes géographiques et les plans, puis, en 1992, les affiches, les cartes postales, les estampes originales, les documents électroniques sur support et logiciels, les enregistrements sonores, les reproductions d'œuvres d'art et les microformes. En 1999, la Bibliothèque nationale du Québec instaure un programme d'acquisition de reliures d'art. Les programmes de spectacles sont à leur tour inclus en 2004 et deux ans plus tard, en 2006, les documents cinématographiques et télévisuels, conservés par la Cinémathèque québécoise pour BANQ, viennent rejoindre la liste des documents soumis au dépôt légal. Depuis 2022,

4. C'est du moins ce qu'une première recherche documentaire sur le sujet semble suggérer.

le Règlement inclut également les publications numériques<sup>5</sup>. Les dons, les échanges et les achats de l'édition rétrospective — c'est-à-dire de toute la production documentaire du Québec et concernant le Québec depuis la colonisation du territoire au XVI<sup>e</sup> siècle — complètent les modes d'acquisition du patrimoine documentaire québécois publié.

Tournée vers l'avenir, la Bibliothèque nationale du Québec bénéficie cependant au moment de sa création de fonds anciens pour soutenir sa mission de conservation et de diffusion de l'entièreté du patrimoine documentaire québécois publié. En effet, le gouvernement du Québec a acheté en 1941 l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice et ses quelque 130 000 volumes, rassemblés par les bibliothèques sulpiciennes successives offertes aux Montréalais depuis 1844. On y trouvait une riche collection de documents publiés au Québec depuis le début de l'imprimerie dans la province en 1764 ainsi que nombre d'ouvrages plus anciens traitant du territoire québécois (Lassonde, 2001; Lajeunesse, 2017; Migneault et Séguin, 2017).

En 2002, la Bibliothèque nationale fusionne avec la Grande bibliothèque du Québec, organisation créée pour planifier la construction d'une grande bibliothèque publique en plein cœur de Montréal. L'institution, qu'on appelle la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, hérite des collections de la Bibliothèque centrale de Montréal, qui possède entre autres un fonds de documents anciens exceptionnel incluant plusieurs raretés en lien avec l'Amérique française (Brisebois et Laforge, 2006). Cette collection de livres précieux fait désormais partie du patrimoine de la Bibliothèque nationale, faisant d'elle la détentrice de la quasi-totalité de l'édition québécoise depuis le début de l'imprimerie au Québec ainsi que d'une large part des documents publiés hors Québec, mais concernant le Québec. En 2006, les Archives nationales du Québec, créées en 1920 et gardiennes de remarquables fonds d'archives, intègrent à leur tour l'institution. La nouvelle entité qui en résulte, BANQ, est la plus grande institution culturelle au Québec et la dépositaire d'un patrimoine documentaire publié d'exception.

La loi qui régit actuellement Bibliothèque et Archives nationales du Québec stipule qu'une de ses missions est « de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, de même que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec » (Gouvernement du Québec, 2022, article 14).

5. Le règlement ne s'applique qu'aux publications *nées* numériques. Il exclut les documents publiés sur support physique qui ont été ultérieurement numérisés par une institution ou un particulier pour en faciliter l'accès.

Aujourd'hui, les collections de la Bibliothèque nationale que conserve BANQ comprennent quelque 800 000 titres — représentant des millions d'unités matérielles — de documents québécois ou relatifs au Québec dont les plus anciens datent du XV<sup>e</sup> siècle : affiches, cartes géographiques et plans, cartes postales, enregistrements sonores et partitions musicales, estampes, feuilles volantes, iconographie documentaire, livres, livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, programmes de spectacles, publications gouvernementales québécoises et canadiennes, reliures d'art, revues et journaux. De plus, l'institution conserve et rend disponible la collection Saint-Sulpice hors Québec, c'est-à-dire la portion des titres de l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice qui ne concerne pas le Québec, soit plus de 80 000 titres parus entre 1801 et 1967.

## Concilier conservation et diffusion

On l'a dit, le patrimoine documentaire doit être conservé pour les générations futures. Toutefois, cette obligation perdrait tout son sens si ce même patrimoine demeurerait invisible aux publics d'aujourd'hui. Leur droit d'accès à ce patrimoine est tout aussi grand que celui des générations à venir. Et c'est sans compter qu'ils constituent dans les faits la génération future pour laquelle les bibliothécaires d'hier travaillaient. Alors *qui* devrait avoir accès à *quoi*? Et *quand*? Comment rendre un document accessible sans compromettre sa longévité, sans risquer sa dégradation? Cette tension entre conservation et diffusion, deux mots qui apparaissent antinomiques, représente un défi majeur commun à tous les patrimoines matériels, qui devient particulièrement aigu dans le cas des documents sur support papier, très fragiles<sup>6</sup>.

Longtemps, les bibliothèques ont été considérées comme des dépôts de livres davantage que comme des lieux de transmission de la culture au grand public. Au Québec comme ailleurs, celles qui détenaient des fonds patrimoniaux les réservaient généralement à un public de chercheurs et d'érudits. Les ouvrages jugés sulfureux ou controversés restaient cachés aux yeux de tous — ou de presque tous — dans les Enfers des bibliothèques. Jusque dans les années 1960 au Québec, la censure du livre est omniprésente (Hébert et Lajeunesse, 2005). Les bibliothécaires — on donne le titre éloquent de « conservateurs » aux directeurs des bibliothèques d'envergure au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle — participent activement à ce contrôle de l'accès au document, contrôle qu'ils conçoivent comme un devoir moral (Lefebvre, 2023).

6. Le papier fabriqué à partir de pulpe de bois, comme ça devient d'usage à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, est acide et se dégrade rapidement — c'est encore plus vrai du papier journal, de mauvaise qualité — tandis que le papier plus ancien, fabriqué à partir de chiffons, est paradoxalement beaucoup plus résistant et durable.

Même si, par manque d'espace, beaucoup d'ouvrages sont directement accessibles aux lecteurs dès le tournant du XX<sup>e</sup> siècle et probablement avant, c'est seulement dans les années 1940 que les mérites du rayonnement en libre accès commencent à trouver grâce aux yeux des professionnels des bibliothèques (Lefebvre, 2022). Malgré certaines résistances au sein de la profession et parmi les élites conservatrices et le clergé catholique, la perception du rôle des bibliothèques évolue peu à peu. À partir des années 1970, les bibliothécaires soutiennent massivement les principes du droit à l'information et de la démocratisation du savoir et de la culture.

Cette tendance s'est accentuée encore davantage au cours des deux dernières décennies, caractérisées par la multiplication des sources d'information, notamment grâce à Internet, et par le bouleversement des habitudes de consommation de cette information, qui nécessite de moins en moins l'intermédiaire de spécialistes tels que les bibliothécaires. Aujourd'hui, la bibliothèque oriente une grande partie de ses efforts sur l'amélioration de l'expérience du public et la pluralité de son offre de service (Bignoli et Stara, 2021).

Dans ce contexte de transformation rapide, les bibliothèques patrimoniales<sup>7</sup>, responsables de la préservation à long terme de leurs documents, doivent s'adapter à un changement de paradigme qui impose un accès aux collections direct et simplifié. Les professionnels du patrimoine documentaire sont appelés à composer avec cette apparente contradiction entre les fonctions de conservation et de diffusion du patrimoine. Les trop rares écrits sur la question de la gestion du patrimoine documentaire abordent d'ailleurs cette question depuis plusieurs décennies :

Parmi les ennemis des livres, le plus redoutable n'est autre que le lecteur lui-même; sans lui, les principaux problèmes de conservation ne seraient pas sans cesse remis sur le métier. Mais il faut bien convenir que cette hypothèse est une vue de l'esprit, fort heureusement. Car le destin du livre, son passé comme son avenir, est contenu dans ce paradoxe qu'il doit être utilisé pour que soit assurée sa survie intellectuelle; un livre privé de lecteurs, même potentiels, est un objet sans âme, et c'est à la torture physique que lui infligent ses utilisateurs qu'il doit son existence (Direction du livre et de la lecture, 1983, 199).

Et cette opposition, qui force à l'inventivité, n'est pas près de se résoudre si on en croit ce récent mémoire de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des

bibliothèques (ENSSIB, France) qui s'appuie sur des témoignages de bibliothécaires français œuvrant à la mise en valeur et à la médiation du patrimoine documentaire auprès du jeune public :

On ne va pas redévelopper ici cette tension insolvable qui irrigue le travail des bibliothécaires traitant des fonds patrimoniaux, entre leur conservation et leur valorisation, la sécurité en risquant la vitrification face à la médiation en exposant au vieillissement ces documents qu'on essaie de soustraire à l'action du temps. Mais c'est au regard de celle-ci que les réflexions du métier sur le travail de médiation sont si passionnantes, entre contraintes et créativité (Bartoli, 2022, 75).

Et pourtant, d'un certain point de vue, les activités de diffusion soutiennent la mission de conservation à long terme du patrimoine documentaire. En effet, si les citoyens ne sont pas mis en présence de ce patrimoine, donc ne s'enthousiasment pas pour lui, ne comprennent pas sa valeur et son utilité, les bibliothèques courent le risque que ces mêmes citoyens ne voient pas la nécessité de protéger les institutions qui les abritent. Car « l'accès offert est une preuve et une justification tangibles des dépenses que l'État consacre à la conservation » (UNESCO, 2016).

Au moment de sa création en 1968, la Bibliothèque nationale du Québec s'engage dans son double mandat en prenant toutes les précautions possibles puisque le Règlement sur le dépôt légal prévoit l'acquisition de deux exemplaires de chaque nouveau document publié au Québec : un exemplaire destiné à la conservation à long terme et un second voué à la diffusion auprès du public. Cette disposition favorise un certain relâchement de la tension entre préservation et valorisation dans le cas des documents postérieurs à 1967, mais elle ne résout rien en ce qui concerne les collections antérieures dont l'institution ne détient souvent qu'un seul exemplaire. Et même lorsque la bibliothèque dispose de plusieurs exemplaires de certains titres antérieurs au dépôt légal, il arrive que chacun d'eux soit considéré comme précieux — donc traité comme un exemplaire de conservation — à cause d'une caractéristique qui lui est spécifique : le premier exemplaire du titre est dédié par l'auteur, le deuxième a vu ses gravures coloriées à la main par un artiste tandis que le troisième possède encore la carte dépliant qui a disparu dans les deux autres. En outre, la bibliothèque considère tous ses documents anciens — grosso modo ceux publiés avant 1850 — comme des exemplaires de conservation.

Bien que l'institution se soit engagée dès le début à acquérir rétrospectivement tout le patrimoine documentaire québécois publié antérieur à 1968, il n'a pas toujours été possible de mettre la main sur deux exemplaires de chacun des titres manquants, soit parce que ceux-ci n'étaient pas disponibles sur le marché, soit parce que les coûts d'achat

7. On entend ici par bibliothèque patrimoniale toute institution qui gère des collections de documents patrimoniaux. En plus des bibliothèques nationales, cela peut inclure des sections de bibliothèques universitaires et collégiales héritières de fonds anciens de communautés religieuses enseignantes et des bibliothèques municipales disposant de collections précieuses qualifiées de patrimoniales.

se révélèrent trop élevés<sup>8</sup>. Les acquisitions rétrospectives se poursuivent encore aujourd'hui. Malgré ses efforts soutenus, BAnQ ne détient parfois qu'un seul exemplaire d'un titre dans les collections de la Bibliothèque nationale. Dans ce cas, des précautions supplémentaires sont nécessaires pour réduire au maximum les risques de dégradation de l'exemplaire unique. Lorsqu'il n'est pas possible de consulter l'original, une reproduction est proposée, qu'il s'agisse d'un microfilm ou d'un fichier numérique, car «interdire un livre à la communication sans proposer d'autre moyen d'accéder à son contenu est contraire aux missions des bibliothécaires» (Mouren, 2007, 31).

Pour éviter une possible destruction de l'ensemble des exemplaires d'un titre en cas de catastrophe, les exemplaires de conservation et de diffusion sont placés dans deux édifices séparés. L'exemplaire de conservation, préservé pour les générations futures, est déposé dans des réserves à température et humidité contrôlées du site Rosemont, situé rue Holt à Montréal. Il ne peut être consulté que s'il constitue l'unique exemplaire présent dans les collections et qu'il n'a été reproduit sur aucun autre support<sup>9</sup>. Des considérations d'espace ont forcé la cohabitation au site Rosemont des deux exemplaires des collections qu'on appelle spéciales<sup>10</sup>, où elles peuvent être consultées sur rendez-vous. La gestion des espaces de conservation et de diffusion des collections patrimoniales constitue d'ailleurs un enjeu majeur pour toutes les bibliothèques nationales, qui doivent faire face à un accroissement constant de documents qui ne seront, sauf exception, jamais élagués.

## Faciliter l'accès au patrimoine

L'exemplaire de diffusion de la vaste majorité des collections patrimoniales publiées de BAnQ, soit les livres publiés après 1850, les revues et journaux ainsi que les publications gouvernementales, est disponible à la Grande Bibliothèque, sur le boulevard De Maisonneuve Est à Montréal, dans un espace sur trois étages qui lui est consacré, dans la partie nord de l'édifice. Pour des raisons de sécurité, les usagers qui pénètrent dans cet espace doivent déposer leurs effets personnels dans des casiers et les documents sont consultables sur place seulement, pour permettre leur disponibilité en tout temps et pour éviter les pertes.

8. On peut penser par exemple aux documents très rares vendus au plus offrant lors d'enchères.

9. Il existe des exceptions à cette dernière règle, notamment lorsqu'un chercheur travaille sur la matérialité du document.

10. Ces collections comprennent les affiches, cartes géographiques et plans, cartes postales, estampes, feuilles volantes, iconographie documentaire, livres anciens, livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, programmes de spectacles et reliures d'art.

La majeure partie des documents est disposée sur des rayonnages en accès libre, ce qui favorise l'autonomie, le butinage et par conséquent la découverte. Il est apparu primordial, au moment de la conception de la Grande Bibliothèque, d'offrir aux usagers un fort sentiment d'appartenance et une capacité accrue d'appropriation des collections patrimoniales québécoises. Les édifices de diffusion antérieurs de la Bibliothèque nationale du Québec étaient conçus de telle manière que la plus grande portion des collections de diffusion se trouvait hors de portée directe du public, dans des magasins. L'ouverture de la Grande Bibliothèque en 2005 a entraîné une véritable révolution dans le rapport que les gens ont pu entretenir avec leur patrimoine documentaire publié.

Au moment de la création de l'organisation appelée Grande bibliothèque du Québec puis de sa fusion complète avec la Bibliothèque nationale du Québec, le milieu documentaire a craint que cette situation entraîne l'invisibilisation de la Bibliothèque nationale à l'intérieur d'une grande institution dotée de mandats multiples (Lamonde, 1997; Vaugeois, 2000; Delorme, 2001). La Bibliothèque nationale a pu bénéficier au contraire de nouveaux leviers pour se faire connaître. Les collections patrimoniales québécoises étant intégrées à un catalogue très consulté par le grand public, elles pouvaient désormais sortir de leur semi-confidentialité, alors qu'auparavant une vaste partie de la clientèle de la Bibliothèque nationale du Québec consistait en chercheurs, universitaires ou amateurs. Au cours des premières années de fonctionnement de la Grande Bibliothèque, entre 8 000 et 10 000 personnes en moyenne s'y rendaient quotidiennement (BAnQ, 2006, 2007 et 2008a), ce qui a grandement favorisé la découverte des collections de la Bibliothèque nationale. La fréquentation de la salle de lecture a quant à elle décuplé par rapport à celle des anciens édifices.

La proximité des collections de la Bibliothèque nationale avec celles de la collection de prêt de la Grande Bibliothèque a permis de démystifier ce patrimoine et de le rapprocher du public. Les barrières psychologiques liées à une perception de ces collections et des édifices qui les abritent comme étant élitistes et réservées à une minorité ayant une plus grande légitimité à les fréquenter (Bogui, 2008; Bartoli, 2022) ont pu commencer à tomber. Les gens pénètrent dans la Grande Bibliothèque et sont amenés tout naturellement à traverser les portes de la Bibliothèque nationale en fonction de leurs besoins. Lorsque par exemple tous les exemplaires de prêt de titres québécois sont empruntés dans la bibliothèque publique, les usagers peuvent obtenir, dans le même lieu, un accès immédiat au document recherché qui se trouve en permanence dans les espaces de la Bibliothèque nationale sur le site de la Grande Bibliothèque.

Aujourd'hui, dans ces espaces, les chercheurs universitaires côtoient les curieux, les écrivains et les iconographes travaillent côte à côte avec les généalogistes, les amateurs d'histoire croisent de nouveaux arrivants qui y étudient avec leurs enfants. À ces publics variés s'ajoutent les personnes qui préfèrent — ou doivent — consulter les documents patrimoniaux numérisés et nés numériques à distance. Les besoins d'accompagnement de chacune de ces clientèles sont différents, ce qui exige de la part des bibliothécaires aux services au public une polyvalence et une adaptation constantes. La profondeur et la complexité des demandes de recherche, ainsi que leur diversité, requièrent des connaissances à la fois encyclopédiques et très spécialisées de la part du personnel professionnel, sans compter la maîtrise d'une panoplie d'outils de recherche en ligne ainsi que la capacité de former les usagers à l'utilisation de ces outils.

## Numériser le patrimoine

Jusqu'à tout récemment, un document devait nécessairement être consulté dans un lieu physique. L'avènement d'Internet et de la numérisation a complètement changé la donne, au point où certains annonçaient, au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, la disparition de la bibliothèque comme espace physique (Géroutet *et al.*, 2012). Bien au contraire, on assiste, au Québec comme ailleurs, à une multiplication d'édifices accueillants et innovants conçus pour abriter des bibliothèques, des lieux cependant où les collections n'occupent plus une place aussi centrale qu'autrefois. Les bibliothèques modernes se veulent des espaces de vie enrichissants au sein desquels l'offre documentaire joue toujours un rôle important, mais non exclusif. Paradoxalement peut-être, l'introduction d'un nouveau type de collection a contribué à ce remarquable changement de cap : les documents numériques. Les collections numériques habitant un espace virtuel, non physique, la configuration des bibliothèques s'en est trouvée modifiée. En lieu et place de collections, les bibliothèques ont commencé à proposer des espaces de consultation à partir d'ordinateurs, ce qui a contribué à augmenter leur fréquentation (Cauchon, 2007).

Bien qu'on ait tendance à considérer les bibliothèques patrimoniales comme archaïques et poussiéreuses, elles ont été les premières à offrir des collections numériques à leurs usagers. Dès 1995, la Bibliothèque nationale du Québec était à pied d'œuvre pour numériser ses collections (Ledoux et Martin, 1999). La reproduction de documents jugés précieux, rares ou très demandés ne leur était pas étrangère puisqu'elles microfilmaient leurs collections depuis plusieurs décennies. Cette activité visait à assurer leur survie dans le temps puisqu'elle diminuait grandement la manipulation des originaux papier. Elle facilitait aussi leur consultation, y compris hors les murs, les microfilms étant offerts aux autres bibliothèques. Les journaux, notamment,

très fragiles et pour lesquels les institutions détenaient souvent des corpus parcellaires, faisaient l'objet de programmes intensifs de reproduction ; les corpus respectifs de plusieurs bibliothèques étaient rassemblés, ce qui permettait de microfilmer les collections les plus complètes possibles.

Tout en se faisant pionnières dans le domaine de la numérisation, les bibliothèques patrimoniales poursuivaient donc une longue tradition. L'adoption du numérique comme technique de reproduction a apporté, en revanche, des modifications majeures quant aux caractéristiques des reproductions elles-mêmes et aux modes de consultation de celles-ci. En premier lieu, la qualité de la reproduction s'est trouvée démultipliée, offrant une consultation plus lisible et en couleur. L'invention de l'océrisation, permettant la recherche en texte intégral, a ouvert des horizons insoupçonnés aux chercheurs qui devaient autrefois parcourir une à une les pages d'un document pour repérer des informations pertinentes à leur sujet de recherche. Et bien sûr, pour la première fois, les gens n'avaient plus à se déplacer en bibliothèque pour consulter les documents numérisés appartenant au domaine public ou pour lesquels des licences de diffusion avaient été négociées avec les ayants droit<sup>11</sup>.

Parallèlement, on a assisté à la parution de publications nées numériques<sup>12</sup>, qui doublent parfois des publications papier, mais qui de plus en plus les remplacent, particulièrement dans le cas des publications gratuites, notamment gouvernementales. Face à ce nouveau phénomène, les bibliothèques nationales ont dû réagir rapidement pour préserver et rendre accessible ce nouveau type de patrimoine documentaire. Dès le début des années 2000, la Bibliothèque nationale avait mis sur pied un système de dépôt volontaire de ces publications tout en entreprenant une campagne d'incitation auprès des éditeurs québécois producteurs de ce type de document (Léger, 2001). Depuis 2022, le Règlement sur le dépôt légal du Québec inclut les publications créées dans un format numérique.

Toute cette masse de documents numérisés et nés numériques a nécessité l'ajout de nouvelles compétences au sein des équipes. Le travail des professionnels de l'information s'en trouve aujourd'hui complexifié, bien sûr, mais également enrichi. BANQ doit conserver ses fichiers numériques pour les générations futures au moyen de serveurs sécurisés et s'adapter aux développements technologiques pour

11. Contrairement à la perception du grand public, les bibliothèques ne détiennent pas les droits d'auteurs sur les documents qu'elles possèdent, à moins de les avoir produits elles-mêmes. Les documents qui n'appartiennent pas au domaine public ne peuvent être diffusés en ligne sans l'approbation des ayants droit. Au Canada, en général, un document fait partie du domaine public 70 ans après le décès de son auteur.

12. À la différence des documents créés dans un format physique et ultérieurement numérisés par une institution ou un particulier.



s'assurer que ces fichiers demeurent toujours lisibles<sup>13</sup>. Elle doit concevoir des plateformes de découvrabilité et de recherche pour la consultation de ces documents. Il lui faut gérer un vaste plan de numérisation pour planifier l'ajout de titres au corpus existant chaque année selon des critères établis<sup>14</sup>, prendre en charge la négociation de licences avec les ayants droit, accomplir le travail de numérisation selon des normes strictes et élevées et finalement assurer une mise en ligne fiable et conviviale du patrimoine documentaire publié numérisé et né numérique. De leur côté, les bibliothécaires de référence ont la responsabilité de développer une connaissance approfondie des collections numériques et des outils qui y donnent accès pour soutenir les recherches des usagers dans ces collections.

La numérisation des collections a permis de les faire connaître à un public qui n'aurait pas nécessairement visité une bibliothèque nationale et, en rendant possible l'exploration personnelle, intime, directe de ces documents, elle a suscité une proximité inattendue avec celles-ci ainsi qu'un désir de les explorer davantage. La numérisation a mené à un accroissement considérable du bassin de personnes interpellées par le patrimoine documentaire publié. Cette accessibilité nouvelle a en outre engendré une soif d'entrer en contact avec le document physique original, plus riche de sens qu'une simple reproduction. En effet, l'expérience de rencontre avec le document numérique est nécessairement appauvrie par l'immatérialité de la reproduction :

En passant de l'objet à sa reproduction, il est clair que la déperdition d'informations n'est pas négligeable : même reproduit en millions de couleurs, le simulacre du livre n'est pas son double exact. Comment restituer l'ouvrage lui-même, dans la totalité qui a fait sens pour son lecteur, et qui comprend l'épaisseur des pages et du volume, son poids, son format, le grain et le filigrane du papier, etc. ? Beaucoup d'historiens du livre, comme Roger Chartier, insistent sur la valeur essentielle de cette dimension réelle du document : la bibliothèque a pour mission non seulement de conserver l'objet lui-même, le livre tel qu'il a été reçu et lu par les lecteurs de son temps, mais encore de permettre aux chercheurs l'accès à cet original (Biasi, 2009).

Malgré certaines prédictions pessimistes, l'avènement du numérique n'a pas signé l'arrêt de mort du document physique. Les deux formats servent des usages différents et complémentaires. Le document numérique élargit l'accès

à l'information grâce à ses fonctionnalités de recherche en texte intégral et à sa disponibilité en ligne sur un immense territoire. Il s'agit d'une énorme plus-value sur le plan du *contenu* du document, bien que de nombreux défis persistent pour permettre à tous de s'approprier ce contenu, notamment une amélioration de la littératie numérique et un accès plus équitable à l'équipement informatique, deux enjeux sur lesquels les bibliothèques travaillent activement. Le document matériel, lui, possède une plus-value sur le plan du *contenant*, ou du support, qui fait appel à un plus grand nombre de sens et apporte des informations supplémentaires au lecteur, sur l'intensité de son utilisation ou sur ses méthodes de fabrication, par exemple. Le document physique fait naître un sentiment de connexion plus fort, une émotion plus vive. En revanche, il est nécessaire de se déplacer pour le voir, parfois à des centaines de kilomètres de chez soi.

La numérisation a fortement contribué à faire connaître le patrimoine documentaire publié à un public plus large qui s'attend désormais à ce qu'on lui fournisse des occasions de contact physique avec ces documents. Le numérique ne constitue qu'un outil supplémentaire dans l'arsenal des bibliothécaires patrimoniaux, dont la mission de communication demeure inchangée.

## Rencontrer le patrimoine

Au-delà du travail réalisé pour rendre les collections disponibles et du service de référence qui soutient l'exploration individuelle de ces collections, le rôle des spécialistes des milieux documentaires implique aussi de rendre possibles des rencontres privilégiées entre les documents et le public. C'est le rôle de la médiation.

Au sens large, la médiation culturelle regroupe un ensemble protéiforme d'initiatives de mise en relation, d'échange et de création, visant à décroquer les institutions culturelles, à créer des occasions de rencontre entre artistes et populations, ou entre créations et publics, avec, dans certains projets, une volonté de contribuer au changement social, selon un idéal d'émancipation et de justice sociale (Casemajor *et al.*, 2017, 5).

En bibliothèque, il s'agit d'un moyen de transmission des connaissances, bien sûr, mais également d'une mise en relation, d'un mode de partage et d'adhésion à une culture commune. La médiation culturelle « n'est pas seulement un outil limité de rapprochement entre une œuvre et un individu, ce à quoi on voudrait l'assigner. Elle est bien plus un projet dans lequel s'enracine la liberté de penser, d'échanger et ce faisant de construire l'espace civique de la démocratie. » (Chaumier et Mairesse, 2017, 53.)

13. Cette situation s'applique aussi à la consultation des documents électroniques reçus en dépôt légal depuis les années 1990 tels que les cédéroms, les clés USB et les logiciels, qui ne sont plus lisibles, pour la plupart, sur les ordinateurs actuels.

14. À ce jour (2024), BAnQ a numérisé environ 10 % du patrimoine documentaire de la Bibliothèque nationale.

Utilisé depuis une vingtaine d'années au Québec (Ville de Montréal, s.d.), le terme « médiation culturelle » s'impose de plus en plus dans les bibliothèques. Le bibliothécaire se révèle l'intermédiaire par excellence entre les collections et le public, et plus généralement entre le savoir et la personne en situation d'apprentissage autonome. Plus encore, face à la démultiplication des informations, il doit se faire médiateur/éditeur/créateur de contenus pour transmettre des connaissances et de participer activement au partage d'une culture commune (Calenge, 2015). Les activités de médiation et de valorisation des collections offertes dans les bibliothèques exigent de la part du bibliothécaire une préparation poussée et une recherche approfondie. Il en résulte une communication fouillée et unique qui s'adresse à un ensemble de participants, lesquels deviennent à leur tour des ambassadeurs des collections qu'ils découvrent et des savoirs qu'ils assimilent.

En bibliothèque patrimoniale, où des mesures de sécurité plus importantes peuvent complexifier l'accès aux documents, les activités de médiation revêtent une importance accrue. Leurs objectifs sont multiples : sensibiliser au patrimoine, le mettre en lumière et le faire connaître, initier à une histoire nationale ou locale, toucher de nouveaux publics, transmettre des savoirs et offrir une expérience émotive liée à la découverte (Foucher, 2018).

Les activités conçues par les professionnels de la Bibliothèque nationale au sein de BAnQ peuvent être orientées vers la mise en valeur de documents « trésors » (par exemple la première édition, de 1632, des voyages de Samuel de Champlain, des estampes de Jean Paul Riopelle ou des affiches emblématiques d'Expo 67) ou de collections spécifiques (les bandes dessinées, les programmes de spectacles, les cartes géographiques anciennes). Elles s'articulent parfois autour de thèmes (le tourisme, l'amour, l'agriculture) qui permettent l'exploration de documents variés ou encore de techniques de fabrication des documents. Elles peuvent s'intéresser aux fonctions des collections : leur utilité en recherche, notamment à titre de sources primaires pour reconstituer l'histoire, leur réappropriation dans le cadre de créations artistiques, leur rôle comme soutien à l'apprentissage ou comme vecteur d'avancement de la société, etc. Ces différentes formes d'activités permettent de mêler des documents coup de cœur jugés exceptionnels par leur rareté, leur ancienneté, leurs attributs esthétiques, leurs spécificités physiques ou leur provenance, avec d'autres documents moins flamboyants, mais considérés par les bibliothécaires qui les présentent comme dotés de qualités tout aussi fortes, entre autres informationnelles ou contextuelles (Foucher, 2018). De plus, les fructueuses collaborations entre les équipes de la Bibliothèque nationale, des Archives nationales et de la Grande Bibliothèque au sein même de BAnQ permettent de faire résonner ensemble des collections

différentes, mais complémentaires, enrichissant ainsi l'expérience des participants.

Il est capital de bien cibler le public auquel une activité donnée s'adressera. Le niveau de langage, l'approfondissement du sujet, la longueur et la forme de la communication, en particulier, doivent être adaptés au public visé. Faisant appel à l'écrit, à l'oralité ou à la participation du public, ou conjuguant plusieurs de ces éléments, les activités de médiation sont donc polysémiques et se modulent constamment pour répondre aux besoins de publics variés. Les articles de la revue institutionnelle *À rayons ouverts*, qui a pour vocation de mettre en valeur les collections patrimoniales de BAnQ, intéressent au premier chef un public avide d'informations sur le patrimoine. Le programme Rencontres-découvertes, axé sur la présentation de documents physiques dans les espaces de la Bibliothèque nationale, s'adresse prioritairement aux groupes universitaires et collégiaux tandis que la plateforme d'apprentissage Les Lignes du temps du Québec soutient le travail des enseignants du secondaire en univers social. D'autres projets intègrent des ateliers de bricolage à partir de documents patrimoniaux, notamment pour les enfants. De petites mises en valeur sous vitrines à la bibliothèque attirent les curieux et les touristes et peuvent annoncer des activités à venir. De courtes vidéos sur les réseaux sociaux visent le grand public, entre autres les jeunes adultes.

Le contact direct, visuel ou tactile lorsque c'est possible, entre les documents et les participants permet cette expérience émotive unique toujours très appréciée. Le contact favorise grandement l'appropriation du patrimoine par le public, qui est la raison même de sa conservation et de sa mise en valeur. Il arrive que cette mise en relation physique ne soit pas possible pour des raisons diverses liées à l'état matériel des documents, au temps de préparation nécessaire et à l'espace disponible sur le lieu de présentation. Avec un peu d'imagination, on peut créer une activité en mode hybride pour compenser cette absence matérielle en les exposant sur écran géant ou au moyen de reproductions papier, par exemple.

Depuis la pandémie de la COVID-19, les activités en ligne se sont multipliées. On remarque également de la part des institutions culturelles une volonté nouvelle de faire sortir leurs œuvres, objets ou documents à l'extérieur de leurs murs<sup>15</sup>, dans le but d'amener la culture vers des publics qui en sont davantage éloignés, physiquement et socialement, et de se positionner comme institutions agiles et incontournables. Les activités ou les mises en valeur proposées

15. On peut penser au programme Hors les murs de la maison de la culture de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, au programme Lumière sur l'art du Musée national des beaux-arts du Québec ou à l'activité À la rencontre d'un biblio-musicien, fruit d'un partenariat entre l'Orchestre symphonique de Montréal et BAnQ.

peuvent se tenir dans des espaces publics, dans la rue par exemple, et demandent des compétences hétérogènes qui invitent au développement de partenariats féconds. Cette pratique requiert pourtant, la plupart du temps, l'utilisation de reproductions, ce qui oblige à faire le deuil de l'expérience matérielle du document ou de l'œuvre. Il faut savoir compenser cette absence par une plus grande inventivité tout en prenant appui sur les potentialités du numérique.

Ce travail de longue haleine exige du professionnel des compétences multiples. Les publications québécoises et françaises sur le métier de médiateur s'arrêtent rarement sur la question de la médiation en bibliothèque ; lorsqu'on y traite du patrimoine, ce sont généralement les institutions muséales qu'on évoque. Ces compétences ne sont pas nécessairement abordées au cours de la formation en bibliothéconomie ni même comprises comme faisant partie de la profession. Être médiateur en bibliothèque nécessite une grande autonomie et beaucoup de débrouillardise, car c'est un métier qui s'apprend la plupart du temps avec la pratique et qui constitue souvent une tâche parmi tant d'autres dans le quotidien d'un service au public. Dans le cas des bibliothécaires patrimoniaux, cela appelle une connaissance fine des collections, de leur histoire et du contexte qui les entoure, une culture générale suffisante pour répondre adéquatement aux questions des participants, une bonne appréhension des attentes des publics visés et une capacité à s'adapter à leur degré de compréhension du sujet. Le bibliothécaire médiateur doit également posséder une excellente maîtrise de la langue écrite et parlée, un talent de communicateur doublé d'un désir d'échanger, une grande créativité et bien entendu une passion pour son sujet ! Parce qu'il est impossible d'intéresser un public si on n'est pas soi-même convaincu de la valeur du savoir qu'on cherche à transmettre.

Selon Bruno-Nassim Aboudrar et François Mairesse, un médiateur est « un entremetteur, celui qui se met entre, dont l'action intervient entre deux entités, de manière équidistante, afin de les relier et par le moyen duquel la rencontre peut advenir » (Aboudrar et Mairesse, 2022, 4). C'est particulièrement vrai du médiateur du patrimoine documentaire publié, ce patrimoine un peu moins ostensible et

attrayant à première vue, ce patrimoine que le grand public peut percevoir comme lointain et réservé aux seuls érudits. Le bibliothécaire doit veiller, par des efforts incessants, à rapprocher ses collections du public qui en est la raison d'être. Passeur de savoirs, acteur de la société apprenante, il doit œuvrer non seulement à rendre cette rencontre possible et fructueuse, mais également se montrer ouvert à apprendre des gens qui participent à ses activités. La médiation culturelle constitue un outil de choix à cet égard, car elle s'inscrit « au cœur du processus de développement de la personne et de la constitution de la société. Ancrée au sein des processus d'apprentissage (et d'autoapprentissage), elle constitue un vecteur de dépassement tout au long de la vie » (Chaumier et Mairesse, 2017, 279).

## Conclusion

Le patrimoine documentaire est essentiel à la compréhension d'une société. Il contribue à l'épanouissement de la population. C'est pour conserver et diffuser la mémoire documentaire publiée de son territoire que le gouvernement québécois a créé en 1968 la Bibliothèque nationale du Québec. Le bibliothécaire a tout à la fois l'obligation de préserver ce patrimoine pour les générations futures et la responsabilité de le rendre accessible aujourd'hui par de multiples actions, dont la mise à la disposition du public, la numérisation et la médiation qui en constituent les facettes les plus visibles. Son rôle est crucial à cet égard puisqu'il « garantit la transmission des éléments du passé, et pose par son travail documenté et argumenté les fondements des éléments de la mémoire du futur » (Hacquet, 2019, 435). En valorisant ses collections, il fait apparaître leur raison d'être et augmente leur valeur aux yeux des citoyens. Tout en s'adaptant à la tendance actuelle des bibliothèques d'offrir à la population une gamme de services qui dépasse les seules collections, les bibliothèques patrimoniales vont continuer à miser sur cette richesse inestimable que sont leurs documents pour mieux servir leurs publics. On pourrait conclure avec Fabienne Henryot que « [l]es collections sont bien le meilleur atout des bibliothèques pour assurer leur avenir » (2021, 156).

---

## SOURCES CONSULTÉES

Aboudrar, B.-N. et Mairesse, F. (2022). *La médiation culturelle* (3<sup>e</sup> édition). Paris : Que sais-je ?

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) (2008b). *Le patrimoine documentaire : une composante essentielle du patrimoine culturel québécois*. Montréal : BANQ. Repéré à collections.banq.qc.ca/ark:/52327/46623

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) (2006). *Rapport annuel 2005-2006*. Montréal : BANQ. Repéré à numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/28664?docref=I1ralNQdRGInTQOOXc9tYg

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) (2007). *Rapport annuel 2006-2007*. Montréal : BANQ. Repéré à numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/28664?docref=Op2FJhf-n62rmzmYlcXyiQ

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) (2008a). *Rapport annuel 2007-2008*. Montréal : BANQ. Repéré à [numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/28664?docref=\\_JcMCTQmdH8s\\_79YaNBluQ](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/28664?docref=_JcMCTQmdH8s_79YaNBluQ)
- Bartoli, P.-M. (2022). *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public. Mémoire d'étude*. Lyon : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). Repéré à [enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/70665-la-mise-en-valeur-et-la-mediation-des-fonds-patrimoniaux-aupres-du-jeune-public](https://enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/70665-la-mise-en-valeur-et-la-mediation-des-fonds-patrimoniaux-aupres-du-jeune-public)
- Belén Dionne, G., Kroft, S. et Grimard, S. (2024, 26 mars). Quand les bibliothèques deviennent milieux de vie. *L'Exemplaire*. Repéré à [exemplaire.com.ulaval.ca/a-la-une/quand-les-bibliotheques-deviennent-milieux-de-vie](https://exemplaire.com.ulaval.ca/a-la-une/quand-les-bibliotheques-deviennent-milieux-de-vie)
- Bernier, G. (2001, 15 janvier). Le patrimoine documentaire et la commission Arpin. *Le Devoir* : B7.
- Bignoli, C. et Stara, L. (2021). *Responding to rapid change in libraries: a user experience approach*. Chicago : ALA Editions.
- Brisebois, M. et Laforge, C. (2006). Les trésors de la Bibliothèque centrale de Montréal font leur entrée à la Bibliothèque nationale du Québec. *À rayons ouverts*, 66 : 10-12. Repéré à [numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/14433?docref=J5X41zVhCqoD b76SGcCzOA](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/14433?docref=J5X41zVhCqoD b76SGcCzOA)
- Calenge, B. (2015). *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie.
- Casemajor, N., Dubé, M., Lafortune, J.-M. et Lamoureux, È. (dir.). (2017). *Expériences critiques de la médiation culturelle*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Cauchon, P. (2007, 27 avril). Internet contribue à la fréquentation accrue des bibliothèques publiques. *Le Devoir* : B4.
- Chaumier, S. et Mairesse, F. (2017). *La médiation culturelle* (2<sup>e</sup> édition). Malakoff : Armand Colin.
- Coq, D. (dir.). (2012). *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB.
- de Biasi, P.-M. (2009). MANUSCRITS – Le Patrimoine écrit. *Encyclopaedia Universalis*. Repéré à [www.universalis.fr/encyclopedie/manuscrits-le-patrimoine-ecrit](https://www.universalis.fr/encyclopedie/manuscrits-le-patrimoine-ecrit)
- de Bogui, S. (2008). Le rôle de médiation des bibliothèques patrimoniales en milieu universitaire. *Documentation et bibliothèques*, 54(4) : 257-264. doi : [doi.org/10.7202/1029188ar](https://doi.org/10.7202/1029188ar).
- Delorme, S. (2001, 5 janvier). La nouvelle BNQ : des enjeux non bibliothéconomiques. *Le Devoir* : A8.
- Direction du livre et de la lecture, Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (1983). *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B.
- Foucher, T.-C. (2018). *Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès. Mémoire d'étude*. Lyon : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB). Repéré à [enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68348-pour-que-vive-le-patrimoine-ecrit-democratiser-son-acces](https://enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68348-pour-que-vive-le-patrimoine-ecrit-democratiser-son-acces)
- Géroudet, M., Gravier, C., Lejeune, A., Pluchet, A. et Wallon, A. (2012). Les bibliothèques se cachent pour mourir. *Bulletin des bibliothèques de France*, 3 : 15-22. Repéré à [bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-03-0015-002](https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2012-03-0015-002)
- Gouvernement du Québec (2022). Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2). Repéré à [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/B-1.2](https://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/B-1.2)
- Gouvernement du Québec (2023). Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002). Repéré à [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-9.002](https://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-9.002)
- Hacquet, C. (2019). Gérer et valoriser les collections patrimoniales. Dans Henard, C. (dir.), *Le métier de bibliothécaire* (13<sup>e</sup> édition). Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 419-435.
- Hébert, P. et Lajeunesse, M. (2005). Censure et bibliothèques au Québec. Dans « *Tous ces livres sont à toi!* » : de l'Œuvre des bons livres à la Grande Bibliothèque (1844-2005). *Catalogue de l'exposition inaugurale de la Grande Bibliothèque de la Bibliothèque nationale du Québec présentée du 29 avril 2005 au 31 janvier 2006*. Montréal, Québec : Bibliothèque nationale du Québec et Presses de l'Université Laval, 95-107.
- Henryot, F. (dir.). (2019). *La fabrique du patrimoine écrit : objets, acteurs, usages sociaux*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB.
- Henryot, F. (2021). Les collections, nouvel atout des bibliothèques. *Culture & Musées*, 37 : 135-162. doi : [doi.org/10.4000/culture.musees.6343](https://doi.org/10.4000/culture.musees.6343)
- Huchet, B. (2010). Le patrimoine : approches conceptuelles et collections concernées. Dans Alix, Y. (dir.), *Le métier de bibliothécaire* (12<sup>e</sup> édition). Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 179-180.
- Lajeunesse, M. (2017). L'Œuvre des bons livres, le Cabinet de lecture et la Bibliothèque paroissiale Notre-Dame. Dans Corbo, C., Montreuil, S. et Crevier, I. (dir.), *Bibliothèques québécoises remarquables*. Montréal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Del Busso Éditeur, 39-49.
- Lamonde, Y. (1997, 10 novembre). La GBQ, un concept qui ne résiste pas à l'analyse : le projet de Grande Bibliothèque met en péril la Bibliothèque nationale du Québec, l'institution la plus solide de l'ensemble du réseau québécois. *Le Devoir* : A9.
- Lassonde, J.-R. (2001). *La Bibliothèque Saint-Sulpice, 1910-1931* (3<sup>e</sup> édition). Montréal : Bibliothèque nationale du Québec.
- Ledoux, S. et Martin, P. (1999). La numérisation à la Bibliothèque nationale du Québec. *Documentation et bibliothèques*, 45(4) : 195-200. doi : [doi.org/10.7202/1032723ar](https://doi.org/10.7202/1032723ar).
- Lefebvre, M. (2022). *Petite histoire de l'accès aux collections des bibliothèques québécoises*. Repéré à [www.banq.qc.ca/explorer/articles/petite-histoire-de-lacces-aux-collections-des-bibliotheques-quebecoises](https://www.banq.qc.ca/explorer/articles/petite-histoire-de-lacces-aux-collections-des-bibliotheques-quebecoises)
- Lefebvre, M. (2023). *Les bibliothécaires face à la censure : de l'Index au libre choix*. Repéré à [www.banq.qc.ca/explorer/articles/les-bibliothecaires-face-la-censure-de-lindex-au-libre-choix/](https://www.banq.qc.ca/explorer/articles/les-bibliothecaires-face-la-censure-de-lindex-au-libre-choix/)
- Léger, D. (2001). Dépôt légal et Internet : deux univers à concilier. *À rayons ouverts*, 14(55) : 2-3. Repéré à [numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/14433?docref=wPb2LJoasN0mNwd85Bdl7g](https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/14433?docref=wPb2LJoasN0mNwd85Bdl7g)
- Migneault, B. et Séguin, C. (2017). La Bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal. Dans Corbo, C., Montreuil, S. et Crevier, I. (dir.), *Bibliothèques québécoises remarquables*. Montréal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Del Busso Éditeur, 87-98.
- Mouren, R. et Ipert, S. (dir.). (2007). *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie.
- Oddos, J.-P. (dir.). (1997). *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Éditions du Cercle de la librairie.
- Richard, H. (2013). La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : quels nouveaux besoins? *Bulletin des bibliothèques de France*, 5 : 39-42. Repéré à [bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009](https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009)

Société royale du Canada (2014). L'avenir au présent : les bibliothèques, les centres d'archives, et la mémoire collective au Canada. Repéré à [rsc-src.ca/fr/lavenir-au-present-les-bibliothèques-les-centres-darchives-la-mémoire-collective-au-canada](http://rsc-src.ca/fr/lavenir-au-present-les-bibliothèques-les-centres-darchives-la-mémoire-collective-au-canada)

UNESCO (2016). *Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique*. Repéré à [unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000244675](http://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000244675). page=10

Vaugeois, D. (2000, 18 décembre). Le fusionnement de la Bibliothèque nationale et de la Grande Bibliothèque inquiète l'ANEL. *Le Devoir*: B7.

Ville de Montréal. (s.d.). Qu'est-ce que la médiation culturelle ? Repéré à [montreal.mediationculturelle.org/quest-ce-que-la-mediation-culturelle/](http://montreal.mediationculturelle.org/quest-ce-que-la-mediation-culturelle/)